



## Préfecture du Calvados

Secrétariat Général

17 Octobre 2014

### **Compte-rendu de la réunion de concertation relative au projet d'interconnexion IFA2 entre la France et l'Angleterre**

Sous la présidence de Mme Chauvin Secrétaire Générale de la préfecture du Calvados, représentant le préfet de département, s'est tenue le 6 octobre 2014 la première réunion de concertation relative au projet d'interconnexion électrique dénommé IFA2 entre la France et l'Angleterre.

#### **Présentation de la démarche de concertation**

En introduction de cette réunion, M. Roptin, Chef de la division Energie, Air, Climat de la DREAL rappelle les éléments liés au contexte du projet ainsi que les modalités prévues pour la concertation. Le projet d'interconnexion électrique IFA2 répond à un besoin européen de renforcement du maillage du réseau de transport d'électricité pour faire face à la saturation des lignes existantes résultant des transits de plus en plus importants entre pays. Visant ainsi à adapter le réseau au mix énergétique et à anticiper la transition énergétique, ce projet a été encouragé lors d'un sommet Franco-Britannique de février 2012 et reconnu projet d'intérêt commun (PIC) en octobre 2013. Cette reconnaissance implique une phase de participation du public qui sera présentée par RTE.

Il présente les différentes étapes accompagnant un projet de nouvel ouvrage du réseau public de transport d'électricité : justification technico-économique, concertation, instructions administratives. La justification technico-économique du projet a été validée le 8 avril 2014 par le Ministre en charge de l'énergie. La solution retenue pour cette interconnexion est une liaison en courant continu qui nécessite la construction de stations de conversion à chaque extrémité, les réseaux de transport d'électricité de la France et de l'Angleterre fonctionnant en courant alternatif.

Les modalités de la concertation et son articulation avec la phase de participation du public sont ensuite précisées. L'objectif de cette première réunion est de présenter l'aire d'étude du projet d'interconnexion IFA2 ainsi qu'une proposition de fuseau de moindre impact qui pourront être présentées par RTE lors de l'étape de participation du public pour la bonne information des populations. A l'issue de la phase de participation du public, une nouvelle réunion de concertation sera organisée en décembre prochain afin de valider le fuseau de moindre impact à l'intérieur duquel le tracé de la liaison électrique sera défini.

#### **Présentation du projet**

M. Valentin, Responsable du projet, Mme Laurens, Chargée de concertation, et Mme Inizan Chargée de coordination technique, qui suivent ce projet au sein de RTE, en présentent les principales caractéristiques techniques : il s'agit d'une interconnexion électrique de 1 GW, constituée d'une liaison sous-marine d'environ 200 km entre Chilling en Angleterre et le point d'atterrissage situé sur la commune de Merville-Franceville-Plage, point à partir duquel une liaison souterraine d'environ 28 km rejoint le poste de Tourbe (commune de Bellengreville). Ce projet répond pour partie à un besoin d'interconnexions supplémentaires de 4 GW entre l'Angleterre et la France réparties sur la façade maritime pour utiliser au mieux les capacités de transit des réseaux existants et garantir la sûreté de fonctionnement. Il vise à compléter pour l'horizon 2020 les ouvrages existants ou en développement : première liaison IFA construite en 1986, liaison Angleterre-Pays Bas en 2011, liaison passant par Eurotunnel en 2016, liaison Belgique-Angleterre en 2018-2019. Ces interconnexions permettent d'accompagner la transition énergétique tant française qu'européenne.

Le projet est constitué de 2 câbles en courant continu d'un diamètre de 15 cm qui pour la partie maritime seront ensouillés ou protégés par enrochement en fonction des caractéristiques des fonds marins. Le franchissement du cordon dunaire devrait être réalisé par forage dirigé. A l'extrémité de la partie terrestre de la liaison entièrement souterraine en tranchées, une station de conversion sera construite sur une emprise de 5 hectares.

### **Présentation de l'aire d'étude proposée par RTE**

Mme Bridonneau, du bureau d'études Ingérop, mandaté par RTE, précise l'ensemble des données territoriales et environnementales prises en considération pour la détermination de la proposition d'aire d'étude pour ce raccordement électrique tant pour la partie maritime que terrestre. Pour identifier un projet de fuseau sur la partie maritime, une étude bibliographique a été menée dans un premier temps, puis des investigations de terrain et des échanges avec l'ensemble des parties intéressées ont été engagés (Préfecture Maritime, Capitainerie, pêcheurs et autres usagers de la mer, exploitants de granulats marins, mairie du point d'atterrage,...).

Pour la partie terrestre, sont ensuite décrits les principes qui ont prévalu dans le dimensionnement de l'aire d'étude : secteur assez vaste pour ne pas exclure de solution potentielle, identification de zones où le passage de câble est techniquement réalisable et économiquement viable. L'analyse permettant de définir l'aire d'étude est basée sur le principe d'éviter, de réduire et de compenser. A cette fin, les zones sensibles du secteur (environnementales ou humaines) ont été évitées.

### **Discussions et échanges sur la proposition d'aire d'étude**

Après ces présentations et avant validation de l'aire d'étude, Mme Chauvin demande aux participants s'ils ont des observations ou questions à formuler.

M. le représentant du GRAPE, demande si le positionnement du câble entraînera des servitudes et s'interroge sur les effets de champs magnétiques générés par les câbles.

Mme Laurens répond que des conventions de servitudes seront prises avec les propriétaires des parcelles traversées. Des conventions types existent avec la profession agricole, aucune incompatibilité ne s'opposant au passage de câbles sur des terrains agricoles où les activités restent possibles.

Concernant les champs magnétiques, M. Valentin précise que la nature du champ magnétique n'est pas la même en courant continu qu'en courant alternatif. Avec un courant continu, le champ magnétique est statique c'est à dire de même nature que le champ magnétique terrestre. La Recommandation Européenne 1999/519/CE, de juillet 1999 indique un seuil à 40 mT pour l'exposition permanente du public ; pour cette liaison, chacun des deux câbles induira un champ magnétique moyen de l'ordre de 100µT (soit 0,1 mT) à un mètre de distance et cette valeur décroît ensuite proportionnellement au carré de la distance lorsqu'on s'éloigne du câble. Lorsque les deux câbles sont en tranchée commune, leurs champs magnétiques se compensent et le champ résultant n'est pas significatif.

M. le maire de Sannerville souhaite des précisions sur les modalités de mise en œuvre des servitudes, les conditions du conventionnement et les indemnités afférentes. Il indique qu'il pourrait être opportun de profiter des travaux de cette liaison pour poser en souterrain des lignes moyennes tensions, de la fibre ou autres réseaux.

M. Valentin répond que le conventionnement est encadré avec les chambres d'agricultures, que le tracé sera vu en liaison avec celle du Calvados et que seront privilégiés les passages en bordures de chemin agricole ou en bordures de parcelle. Concernant le regroupement des infrastructures et réseaux, de gros progrès ont été fait depuis quelques années sur ce sujet. Il indique que la liaison qui sera mise en place comprend de la fibre optique dont une partie de la bande passante est utilisée pour la conduite de l'ouvrage, le reste pouvant être commercialisé.

Mme la représentante de l'Agence des Aires Marines Protégées indique que le DOCOB sur la baie de Seine orientale est en cours d'élaboration. Elle demande quelles seraient les études environnementales pour ce projet et quels sont les impacts en fonction de la technique d'installation du câble (ensouillage ou enrochement).

M. Valentin explique que l'étape actuelle est le lancement du processus de concertation avec le public et que viendra ensuite la phase de l'étude d'impact qui traite de l'ensemble des aspects relatifs aux travaux et à l'exploitation de l'ouvrage. Il n'y a pas de mode préférentiel de protection du câble pour RTE. Celui-ci sera analysé dans le cadre de cette étude d'impact qui sera soumise à l'avis de l'autorité environnementale puis à enquête publique comme indiqué précédemment.

La représentante du Comité régional des pêches, demande quelle est la durée des travaux prévus en mer et pourquoi les pêcheurs des autres régions (Haute Normandie et Nord Pas de Calais, notamment) ne sont pas associés à cette concertation.

Mme Inizan indique que la durée d'intervention en mer dépend de la nature des fonds marins et des moyens utilisés, actuellement les études prévoient, en première approche, trois périodes d'intervention de pose d'une durée de deux à trois mois chacune.

Mme Chauvin précise que le tracé de ce projet d'interconnexion est situé exclusivement en Basse-Normandie, et que cette concertation relève de la compétence du préfet du département du Calvados, conformément à la circulaire ministérielle dite « Fontaine ».

Toutefois, cette dernière traitant essentiellement des problématiques terrestres (propriété, habitat, activités, ...) une approche pragmatique peut être adoptée avec un traitement différencié pour la partie maritime. La concertation pourra donc être élargie à l'ensemble des parties intéressées.

En l'absence d'objection ou d'autres observations, l'aire d'étude proposée est validée.

### **Présentation de la proposition de fuseau de moindre impact**

RTE présente ensuite la proposition de fuseau de moindre impact de la partie terrestre du projet qui sera exposé lors de la phase de participation du public.

Ingérop expose les différentes étapes d'analyse de l'aire d'étude permettant d'aboutir à ce fuseau. Les différents critères pris en compte sont le milieu physique avec la topographie, les eaux superficielles et souterraines, les risques naturels, le milieu naturel, le milieu humain. L'analyse a été menée avec pour principe général l'évitement des enjeux et sensibilités. Ainsi, pour le milieu humain le fuseau évite autant que possible les zones urbanisées ou à urbaniser. La présence de canalisations de transport de gaz ou d'hydrocarbure est également prise en compte et si celles-ci ne peuvent être évitées, le franchissement se fera par forage dirigé.

Pour sa partie terrestre, le projet de fuseau traverse ainsi 18 communes pour un linéaire compris entre 24 et 28 km selon les options envisageables pour le tracé : deux options au niveau de l'atterrissage, deux options de passage au niveau du lieu-dit Descanneville et deux options de passage entre les communes de Démouville et Sannerville.

La comparaison de ces différentes options conduit à privilégier le fuseau de moindre impact suivant : au niveau de l'atterrissage l'option Est est privilégiée, pour le passage du lieu-dit Descanneville il s'agit de l'option Ouest et pour le passage entre les communes de Démouville et Sannerville c'est l'option Est qui est proposée.

### **Les prochaines étapes**

Mme Laurens expose ensuite la phase à venir de participation du public. Quatre réunions publiques auront lieu la première semaine de novembre : 3 novembre à Bellengreville, 4 novembre à Cagny, 5 novembre à Merville-Franceville-Plage et le 6 novembre à Hérouvillette. Des permanences publiques auront également lieu dans la semaine du 17 novembre et seront annoncées par voie de presse et dans les boîtes aux lettres.

La seconde réunion de concertation dite « Fontaine » aura lieu le 8 décembre et aura pour objectif de dresser le bilan de la concertation et participation du public et de définir le fuseau de moindre impact.

M. Roptin présente le calendrier prévisionnel des phases à venir avec le dépôt du dossier de demandes d'autorisations administratives vers l'été 2015, l'enquête publique en début 2016, l'obtention de la DUP ministérielle à l'été 2016, les dernières autorisations au printemps 2017, le début du chantier début 2018 et la mise en service de la liaison pour 2020.

**En conclusion** et en l'absence d'autres remarques, Mme Chauvin remercie les participants pour l'intérêt des échanges et lève la réunion.

La Secrétaire Générale



Corinne Chauvin

